



RÉFÉRENTIEL DE FORMATION MONITEUR FÉDÉRAL 1ER DEGRÉ FNPSA (MF1)

1 - Prérogatives du moniteur fédéral 1^{er} degré

- toutes prérogatives de l'initiateur piscine, plus :
- enseignement sur la PSM : connaissance des poissons, réglementation, techniques de pêche, sécurité, dangers du milieu marin, météo, marées,
- organisation et encadrement de sorties apnée ou PSM en milieu naturel (limitation à 4 binômes),
- directeur de bassin ou fosse ou sortie PSM ou apnée dans les limites de la profondeur d'encadrement,
- profondeur d'encadrement laissée à l'appréciation du moniteur, mais limitée à 15 m en mer, 20 m en fosse (25 m pour l'option P25 et 40 m pour l'option P40 : voir paragraphe 10). Pour son appréciation, le moniteur prendra en compte, entre autres, le niveau des élèves et ses propres capacités physiques.
- formateur d'initiateur piscine,
- peut participer à la formation moniteur 1^{er} degré,
- peut participer à un jury d'examen initiateur piscine et moniteur 1^{er} degré,
- conseiller technique du président de club en matière d'organisation et de sécurité en apnée piscine ou fosse ou milieu naturel, et en PSM.

2 - Conditions de candidature

- titulaire d'une licence FNPSA en cours de validité délivrée en club,
- titulaire d'un diplôme de secourisme de premier degré : PSC1 ou AFPS ou SST ou BNS ou AFGSU 1.
- titulaire d'un diplôme de secourisme attestant la capacité à effectuer une réanimation cardio-pulmonaire avec oxygénothérapie : PSE1 ou PSE2 ou AFCPSAM ou CFAPSE ou mention réanimation ou RIFA (PSM ou apnée ou plongée) ou FSSPSA ou AFGSU 2, tous ces certificats étant en cours de validité,
- certificat médical d'aptitude à la pratique de la pêche sous-marine et de l'apnée, délivré depuis moins d'un an,
- être majeur à la date de l'examen,
- extrait N°3 du casier judiciaire,
- lettre de motivation,
- lettre de recommandation du président de club.

NB : le modèle d'inscription à examen MF1 est donné en annexe 1.

3 – connaissances à acquérir

Les connaissances demandées sont celles de l'UV initiateur piscine, plus celles de l'UV profondeur et PSM.

3-1 Connaissances UV IP :

- la pédagogie : principes commun, le cours théorique, la séance pratique,
- savoir conseiller sur le matériel utilisé en apnée piscine : les différents types de palmes, de masques, de tubas, de combinaisons,
- physiologie apnée : anatomie de l'oreille, la sphère ORL, les voies aériennes supérieures et inférieures, les poumons, les volumes pulmonaires, la mécanique ventilatoire, les échanges gazeux, le système circulatoire (sang, cœur, vaisseaux, grande circulation, petite circulation),
- les effets cardiovasculaires de l'immersion : bradycardie, vasoconstriction périphérique,
- Les barotraumatismes,
- techniques d'amélioration de l'apnée : ventilation, relaxation,
- évolution des pressions partielles d'O₂ et CO₂ au cours d'une apnée et au cours de la reprise de ventilation,
- mécanisme d'apparition de l'envie de respirer, de déclenchement de la syncope, hyperventilation,
- signes pré syncopaux qu'on peut ressentir, qu'on peut observer,
- les autres malaises (samba, malaise vagal, hypoglycémie, hypothermie, hypercapnie, troubles digestifs)
- technique de repêchage, de remontée sur le bord de piscine, bilan vital, transmission de l'alerte au SAMU,
- organisation d'un atelier d'apnée statique, protocoles de sécurité,
- organisation d'une séance d'apnée dynamique. Protocoles de sécurité,
- notions sur les principes de l'entraînement, les filières énergétiques, la nutrition,
- connaissance des statuts de la FNPSA, de son règlement intérieur, fonctionnement du comité directeur, connaissance des commissions, des ligues,
- la structure associative, rôles du président, rôles du comité directeur,
- notions de responsabilité civile, responsabilité pénale,
- responsabilité du président de club, responsabilité de l'encadrant,
- les assurances (RC, individuelle accident), la licence.

3-2 connaissances UV profondeur et PSM :

- savoir conseiller sur le matériel utilisé en PSM (avantages/inconvénients) : palmes, masques tubas, arbalètes, fusils pneumatiques, lestage, combinaisons, couteaux, accroche poissons, baliseur individuel, bouée ou planche de signalisation,
- les principes physiques fondamentaux régissant les gaz et la pression, les effets de la profondeur sur la vasoconstriction, sur l'évolution des pressions partielles O₂ et CO₂, et sur la syncope. Le bloodshift. Les ADD, techniques de compensation. Le lestage,
- organisation d'un atelier apnée poids constant, protocoles de sécurité (fosse ou milieu naturel),
- connaissance des principales espèces locales métropolitaines (description, reproduction, alimentation, comportement, habitat, techniques de pêche, dangers particuliers) : les sars, les mullets, le bar, la sériole, la liche, le denti, le corb, la daurade royale, la dorade grise, le labre vert, le labre merle, la vieille, le rouget de roche, la sole, le maigre, le lieu jaune, le congre, la murène,
- connaissance des techniques de pêche : la coulée, l'indienne, la chasse à trou, l'agachon, la pêche en dérive en binôme ou en bateau,
- technique de repêchage d'un syncopé,
- techniques de remontée à bord d'embarcation,
- bilan vital,
- message d'alerte au CROSS,
- les dangers en PSM : dangers dus au milieu, les dangers dus à l'homme,
- la sécurité en PSM : précautions à prendre avant la mise à l'eau, et pendant la sortie. Les CROSS : zones de compétence, missions, moyens. Connaissance des sémaphores locaux,
- navigation, matelotage : balisage maritime, règles de navigation, signaux de détresse, la marée, calcul de hauteur d'eau, les courants, la météo, les vents, l'échelle Beaufort, les cartes marines, les nœuds,
- réglementation de la PSM : les obligations, les interdits nationaux, les interdits locaux, les tailles légales,
- vocation des différents types d'aires marines protégées (parc national, parc naturel marin, réserve naturelle marine, Natura 2000 en mer, ...),
- le code moral de la pêche sportive en apnée,
- les mailles biologiques préconisées par la FNPSA.

4 – Formation assurée par

- Le club d'appartenance (formation continue) si autonomie en formation (présence au sein du club a minima d'un initiateur piscine pour les enseignements relevant de sa compétence, d'un moniteur 1^{er} degré pour l'ensemble de l'enseignement).
- n'importe quel club ou ligue qui organise une formation continue ou sur une ou des périodes bloquées (présence a minima d'un initiateur piscine pour les enseignements relevant de sa compétence, d'un moniteur 1^{er} degré pour l'ensemble de l'enseignement).

5 – contenu de l'examen

Toute note obtenue inférieure à 3/10 ou 6/20 provoque l'élimination du candidat.

L'examen comprend deux Unités de Valeur (UV):

- UV apnée piscine qui reprend toutes les épreuves IP : les titulaires du diplôme IP en sont dispensés.
- UV profondeur et PSM.

5-1 Epreuves UV IP

I – Epreuves physiques IP

- repêchage mannequin après 100 m PMT, et maintien en surface pendant 1 mn, le tout en moins de 3mn30. Eliminatoire.
- 3 X 25 m apnée PMT départ toutes les 45 s. Eliminatoire.
- apnée statique de 2 mn. Eliminatoire.
- 400 m PMT noté sur 20 : 4' = 20/20, - 1 pt/15".

II – Epreuves techniques IP

- Tech IP 1 : connaissance du matériel PMT, physiologie apnée (oreille, sphère ORL, système ventilatoire, système circulatoire, effets cardiovasculaires de l'immersion). Noté sur 10.
- Tech IP 2 : la sécurité en apnée : accidents et prévention : barotraumatismes, syncope, signes pré syncopaux, les protocoles de sécurité en apnée statique et dynamique. Noté sur 10.

III – Epreuves théoriques IP

- Théo IP 1 : la FNPSA (statuts, règlement intérieur), la ligue, la structure associative. Noté sur 10.
- Théo IP 2 : notions de responsabilité, les assurances, la licence. Noté sur 10.

IV – épreuves pédagogiques IP

- pédagogie théorique IP (en salle) : conduite d'un cours théorique sur l'apnée ou préparation d'une séance piscine. Noté sur 20.
- pédagogie pratique IP (en piscine): conduite d'une séance sur un thème particulier avec un groupe. Noté sur 20.

5-2 Epreuves UV profondeur et PSM

I – Epreuves physiques PSM

- (mer) repêchage syncopé avec PMT sur fond de 10 m puis tractage sur 25 m, remontée sur bateau, bilan, alerte au CROSS. Eliminatoire
- (mer) descente à 15 m, agachon de 15 s, remontée. Eliminatoire
- (mer) descente poids constant à 20 m. Eliminatoire

II – Epreuves techniques PSM

- Tech PSM 1 : le matériel PSM, les espèces locales communes Noté sur 10.
- Tech PSM 2 : dangers du milieu marin, la sécurité en PSM, effets physiologiques de la profondeur : Noté sur 10.
- Tech PSM 3 : épreuve de pêche sous marine en équipe sur 2 heures, démonstration des techniques de pêche Noté sur 10.

III – Epreuves théoriques PSM

- Théo PSM 1 : navigation, matelotage, la météo, la marée. Noté sur 20.
- Théo PSM 2 : réglementation générale et locale de la PSM, préservation de l'environnement. Noté sur 10.

IV – Epreuves pédagogiques PSM

- pédagogie théorique PSM (en salle) : conduite d'un cours théorique sur la PSM ou préparation d'une sortie en mer Noté sur 20.
- pédagogie pratique PSM (en mer): conduite d'une séance PSM d'initiation ou de perfectionnement avec un groupe Noté sur 20.

NB : les candidats non titulaires de l'IP ne passent pas quatre épreuves pédagogiques (théorique et pratique IP, plus théorique et pratique PSM), mais seulement deux épreuves pédagogiques, l'une théorique, l'autre pratique, dont les sujets incluent les sujets IP et PSM.

TOTAL 100 si IP détenu.

TOTAL 160 si IP non détenu.

6 – Organisation de l'examen

- au niveau ligue, ou club après accord de la ligue. Dans ce second cas, la ligue garde sa qualité de ligue organisatrice. Elle ne fait que déléguer l'organisation au club.
- sous la responsabilité du président du jury.
- président du jury : un moniteur 2nd degré minimum désigné par la ligue.
- jury constitué au minimum par son président et un moniteur 1^{er} degré désigné par la ligue.
- avant les épreuves, le président du jury collecte et vérifie les dossiers d'inscription et pièces constitutives de chaque candidat. Ce dossier doit être conforme au modèle donné en annexe 1.
- pendant les épreuves, le jury note collégalement les prestations pratiques ou orales. Il corrige et note collégalement les copies écrites.
- les épreuves terminées, le président du jury remplit le bordereau selon le modèle fourni en annexe 2, le signe et le fait signer par chaque membre du jury. Il envoie les dossiers d'inscription accompagnés des pièces constitutives, le bordereau de notes signé et les copies corrigées et notées au président de la ligue organisatrice.
- Le jury est tenu de respecter la confidentialité des questions constitutives de l'examen tant oral qu'écrit.

Rôle des instances dirigeantes :

- A réception du dossier, le président de la ligue organisatrice signe le bordereau. Il scanne l'ensemble du dossier. Il envoie par la poste l'ensemble du dossier papier au secrétariat national, et envoie par mail l'ensemble du dossier scanné au président de la commission formation, avec copie au secrétariat national. Il archive le dossier scanné.
- le secrétariat national établit les diplômes après feu vert du président de la commission formation. Il scanne les diplômes pour archivage. Il envoie les diplômes aux présidents de club des candidats reçus.
- le secrétariat national garde l'ensemble du dossier papier et scanné en archive.
- la commission formation garde l'ensemble du dossier scanné en archive.

7 – Diplômes acceptés pour validation de compétence

- initiateur FNPSA jusqu'en 2013 inclus,
- initiateur PSM FFESSM avant avril 2012,
- MEF1 PSM FFESSM depuis avril 2012

NB : seuls les titulaires d'une licence FNPSA délivrée en club peuvent bénéficier des passerelles.

8 – Dossier de demande de validation d'une compétence FFESSM

Le dossier suivant est à adresser au secrétariat national :

- copie de la licence FNPSA délivrée par un club (licence Internet ou apnée refusée),
- copie du diplôme FFESSM,
- copie d'un diplôme de secourisme de premier degré : PSC1 ou AFPS ou SST ou BNS ou AFGSU1,
- copie d'un diplôme de secourisme attestant la capacité à effectuer une réanimation cardio-pulmonaire avec oxygénothérapie : PSE1, ou PSE2, ou AFCPSAM, ou CFAPSE, ou mention réanimation, ou RIFA (PSM, apnée ou plongée), ou FSSPSA ou AFGSU 2. NOTA : les titulaires du PSE1 ou PSE2 sont dispensés de la fourniture d'un diplôme de secourisme de premier degré.
- copie d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la pêche sous marine de moins d'un an,
- extrait N° 3 du casier judiciaire,
- lettre de demande, comportant les motivations,
- lettre de recommandation du président de club FNPSA,
- un chèque de 10 € pour frais administratifs, à l'ordre de la FNPSA.

9 – les échecs

Le candidat n'ayant pas obtenu la moyenne est ajourné. Il doit repasser un examen complet, sans garder le bénéfice des bonnes notes. Le président du jury fait un débriefing des notes obtenues, explique sur quelles matières les efforts doivent porter, et redonne au candidat ajourné son dossier d'inscription complet.

Le candidat ayant obtenu la moyenne, mais qui est ajourné pour une note inférieure à 6/20 ou 3/10 garde le bénéfice des autres notes. Il repasse l'épreuve (les épreuves) loupée(s) à l'occasion d'un autre examen. Le président du jury lui redonne son dossier d'inscription complet, et un exemplaire du bordereau de notes signé.

10 – cas particulier des MF1 profonds

● MF1 P25 : les MF1 qui voudraient voir leur limite de profondeur d'encadrement portée à 25m (au lieu de 15 m en mer et 20 m en fosse) doivent passer les épreuves physiques suivantes :

- (mer ou piscine) apnée statique de 2 mn 30 s,
- (mer) descente à 20 m, agachon de 15 s, remontée,
- (mer) descente poids constant à 25 m,
- (mer) repêchage syncopé avec PMT sur fond de 15 m puis tractage sur 25 m, remontée sur bateau, bilan, alerte au CROSS.

● MF1 P40 : les MF1 qui voudraient voir leur limite de profondeur d'encadrement portée à 40 m doivent passer les épreuves physiques suivantes :

- (piscine ou mer) apnée statique 4 mn,
- (piscine) 4x50 m PMT départ toutes les 2 mn.
- (mer) descente poids constant à 30 m
- (mer) descente à 40 m poids variable (gueuse légère max 10 kg)
- (mer) descente immersion libre à 40 m
- (mer) repêchage syncopé avec PMT sur fond de 20 m puis tractage sur 25 m, remontée sur bateau, bilan, alerte au CROSS.

Les candidats MF1 qui veulent obtenir l'option P25 ou P40 le signalent dans leur dossier d'inscription à l'examen MF1. Leurs épreuves physiques PSM mentionnées au paragraphe 5-2 sont remplacées par celles citées précédemment.

Les titulaires du MF1 qui désirent obtenir l'extension P25 ou P40 le signalent à leur président de ligue.

Celui-ci met en place les épreuves physiques citées précédemment et désigne un MF2 responsable de la validation des épreuves.

Le MF2 envoie un compte rendu de validation des épreuves au président de Ligue selon le modèle de l'annexe 3 pour l'option P25, l'annexe 4 pour l'option P40.

Le président de Ligue signe et scanne le compte rendu de validation des épreuves. Il en envoie la version papier au secrétariat national, et la version scannée au responsable de la formation. Il garde le compte rendu scanné en archive.

Le secrétariat national, après feu vert du responsable formation, met à jour le fichier des MF1 et établit le nouveau diplôme en rajoutant la mention P25 ou P40 dans le cadre en haut à droite du diplôme et la lettre P derrière le numéro de diplôme. Les autres informations figurant déjà sur le diplôme ne sont pas modifiées (date d'examen, ligue). Il scanne le nouveau diplôme. Il garde en archive le compte rendu papier et le diplôme scanné. Il envoie le nouveau diplôme au président de club de l'intéressé.

Les épreuves physiques doivent être passées : elles ne sont pas validées par la détention d'un MEF1 ou MEF2 apnée FFESSM, ni celle d'un BPJEPS apnée, ni celle d'un monitorat AIDA.

GLOSSAIRE :

AFCPSAM : Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel (ancien diplôme d'état ministère de l'intérieur)

AFGSU : Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (diplôme du ministère de la santé)

BNS : Brevet National de Secourisme (ancien diplôme d'état ministère de l'intérieur)

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et Sportive (diplôme d'état du ministère des sports)

CFAPSE : Certificat de Formation aux Premiers Secours en Equipe (ancien diplôme d'état ministère de l'intérieur)

FSSPSA : Formation Secourisme Spécifique à la Pêche Sportive en Apnée (diplôme FNPSA)

PSC1 : Premiers Secours Civiques niveau 1 (diplôme d'état ministère de l'intérieur)

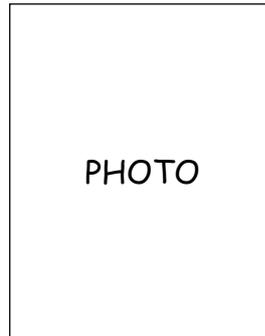
PSE 1 : Premiers Secours en Equipe (diplôme d'état ministère de l'intérieur)

RIFA : Réactions Interventions Face à un Accident (diplôme FFESSM)

SST : Sauveteur Secouriste du Travail (diplôme du ministère du travail)



FICHE D'INSCRIPTION À EXAMEN MONITEUR FÉDÉRAL 1^{ER} DEGRÉ FNPSA



NOM :

Prénom :

Date de naissance:

Lieu de naissance

Adresse :

Téléphone(s) :

Email :

Club d'appartenance :

N° d'affiliation FNPSA du club :

N° licence du candidat :

Type d'assurance choisie :

Option choisie : aucune option
 option P25
 option P40

Je désire m'inscrire à l'examen de moniteur fédéral 1^{er} degré organisé par ...
qui aura lieu à ... les ...

Je suis informé que des frais d'essence, de déplacement et d'hébergement sont à prévoir.

Date :

Signature :



REFERENTIEL MF1 V5 ANNEXE 2
FEDERATION NAUTIQUE DE PÊCHE SPORTIVE EN APNEE
BORDEREAU DES NOTES DE L'EXAMEN DE MONITEUR FEDERAL 1ER DEGRE
LIGUE ORGANISATRICE :
SESSION (DATE) :

NOTA : les détenteurs du diplôme IP sont dispensés des épreuves UV IP

			NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
I - EPREUVES PHYSIQUES						
UV IP	Eliminatoire sans note	- (piscine) 100m PMT, repechage mannequin et maintien 1' surface, le tout en moins de 3'30"				
		- (piscine) apnée statique de 2 mn - (piscine) 3 x 25 m apnée en PMT départ toutes les 45 s				
		- (piscine) 400 m PMT notée / 20				
UV profondeur et PSM	Eliminatoire sans note	- (mer) repêchage fond de 10m, tractage, hissage, bilan, alerte				
		- (mer) descente à 15m, agachon de 15s, remontée				
		- (mer) descente poids constant à 20m				
II - EPREUVES TECHNIQUES						
UV IP	TECH IP 1	- Matériel PMT, physiologie apnée notée / 10				
	TECH IP 2	- La sécurité en apnée : accidents et prévention notée / 10				
UV profondeur et PSM	TECH PSM 1	- Matériel PSM, les espèces locales notée / 10				
	TECH PSM 2	- Dangers du milieu marin, sécurité en PSM, effets physiologiques de la profondeur notée / 10				
	TECH PSM 3	- Epreuve PSM sur deux heures. Démonstrations des techniques de pêche notée / 10				
III - EPREUVES THEORIQUES						
UV IP	THEO IP 1	- La FNPSA, la ligue, la structure associative notée / 10				
	THEO IP 1	- Notions de responsabilité, assurances, licence notée / 10				
UV profondeur et PSM	THEO PSM 1	- Navigation, matelotage, météo, marées notée / 20				
	THEO PSM 2	- Réglementations générale et locale de la PSM, préservation de l'environnement notée / 10				
IV - EPREUVES PEDAGOGIQUES						
	théorique	- Conduite d'un cours apnée ou PSM ou préparation d'une séance piscine ou sortie PSM notée / 20				
	pratique	- Conduite d'une séance piscine ou séance PSM d'initiation ou perfectionnement avec groupe notée / 20				
TOTAL / 160 (100 si UV IP déjà détenue)						
MOYENNE / 20						

2nd membre du jury

NOM, Prénom :
 MF1 ou MF2 N° :
 Licence N° :
 Signature :

Président du Jury

NOM, Prénom :
 Diplôme MF2 N° :
 Licence N° :
 Signature :

Président de la ligue organisatrice

NOM, Prénom :
 Lieu de l'examen :
 Date de l'examen :
 Signature et tampon



REFERENTIEL MF1 V5 ANNEXE 3

FEDERATION NAUTIQUE DE PÊCHE SPORTIVE EN APNEE COMPTE RENDU DE VALIDATION DES EPREUVES PHYSIQUES MF1 OPTION P25

RAPPEL DES EPREUVES PHYSIQUES A VALIDER :

- (mer ou piscine) apnée statique de 2 mn 30 s
- (mer) descente à 20 m, agachon de 15 s, remontée,
- (mer) descente poids constant à 25 m
- (mer) repêchage syncopé avec PMT sur fond de 15 m puis tractage sur 25 m, remontée sur bateau, bilan, alerte au CROSS

NOM	PRENOM	N° TEL PORTABLE	MAIL	CLUB	LIGUE

MONITEUR MF2 VALIDANT LES ÉPREUVES

NOM, Prénom :
MF2 N° :
Licence N° :
Signature :

PRÉSIDENT DE LA LIGUE ORGANISATRICE

LIGUE :
NOM, Prénom :
Date de la dernière épreuve :
Signature et tampon :



FEDERATION NAUTIQUE DE PÊCHE SPORTIVE EN APNEE

COMPTE RENDU DE VALIDATION DES EPREUVES PHYSIQUES MF1 OPTION P40

RAPPEL DES EPREUVES PHYSIQUES A VALIDER :

- (piscine) 4 x 50 m apnée PMT, départ toutes les 2 mn
- (mer ou piscine) apnée statique de 4 mn
- (mer) descente poids constant à 30 m,
- (mer) descente poids variable à 40 m
- (mer) descente immersion libre à 40 m
- (mer) repêchage syncopé avec PMT sur fond de 20 m puis tractage sur 25 m, remontée sur bateau, bilan, alerte au CROSS

NOM	PRENOM	N° TEL PORTABLE	MAIL	CLUB	LIGUE

MONITEUR MF2 VALIDANT LES ÉPREUVES

NOM, Prénom :
MF2 N° :
Licence N° :
Signature :

PRÉSIDENT DE LA LIGUE ORGANISATRICE

LIGUE :
NOM, Prénom :
Date de la dernière épreuve :
Signature et tampon :